



**COMMUNICATION SUR LE PROGRES – 2017**

**Pacte Mondial de l'ONU**

Version du 27 mars 2018

## DECLARATION DE SOUTIEN

A nos partenaires et parties prenantes,

Je suis heureux de confirmer que le groupe MCA réitère son soutien aux Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre groupe. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Pierre EBENSTEIN  
Président de MCA SERVICES

## PRINCIPALES DEMARCHES 2017

### ■ PRESENTATION DU GROUPE MCA

MCA SERVICES est une société française, avec un chiffre d'affaire de 80 millions d'euros en 2017. Le groupe est implanté en France et en Europe et, à ce jour, compte 10 filiales :

- **MCA INGENIERIE** (1991), France
- **AXILEO** (2011) & **AXILEO Solution** (2016), France
- **MCA BENELUX** (2006) & **MCA IT SERVICES**, Belgique
- **MCA SWEDEN** (2013), Suède
- **MCA ENGINEERING GmbH** (2013), Allemagne
- **MCA NEDERLAND** (2013), Pays-Bas
- **MCA ENGINEERING SRL** (2016), Italie
- **MCA ENGINEERING SL** (2016), Espagne

### ■ OBJECTIFS 2017

En 2017, le principal objectif du groupe MCA est de poursuivre l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail.

Ainsi, MCA INGENIERIE obtient en mars 2017 la certification MASE (Manuel Amélioration Sécurité des Entreprises) et réaffirme sa volonté d'améliorer les performances de l'entreprise en matière de Santé, Sécurité et d'Environnement au cours de l'année.

Avec l'ouverture d'une agence à Toulouse, AXILEO poursuit son développement et offre à présent la possibilité à ses consultants d'intervenir dans le Sud-Ouest de la France. Côté managérial, AXILEO revoit entièrement son organisation interne et se dirige vers l'holocratie, convaincu que ce nouveau système renforcera la valorisation, la motivation, la responsabilisation et l'implication des consultants au sein de l'entreprise.

En 2017, MCA décide de renforcer son engagement en matière d'anti-corruption. Ainsi, à l'échelle du groupe, un comité interne travaille sur la mise en place des 8 mesures définies dans la loi Sapin II :

- 1) Etablir un code de conduite définissant et illustrant les comportements à proscrire ;
- 2) Mettre en place un dispositif d'alerte interne afin de recueillir les signalements des salariés ;
- 3) Cartographier les risques d'exposition du groupe à des sollicitations par des tiers ;
- 4) Définir des procédures d'évaluation de la situation des clients et fournisseurs au regard de la cartographie des risques ;
- 5) Mettre en place des procédures de contrôles comptables internes ou externes ;
- 6) Former les salariés les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- 7) Définir un régime disciplinaire en cas de violation du code de conduite de la société ;
- 8) Mettre en place un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Le groupe de travail poursuit ses efforts en 2018 afin que le groupe MCA, bien que n'entrant pas dans le champ d'application de la loi Sapin II pour le moment, soit en conformité.

## PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

**Principe 2 :** à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### ▪ ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La totalité du chiffre d'affaire du groupe MCA est réalisé au sein de l'Union Européenne. Ainsi l'ensemble des entités du groupe est soumis à la réglementation européenne qui intègre les principes internationaux des droits de l'Homme.

La sécurité et la santé physique et morale des salariés sont au cœur de nos préoccupations. MCA SERVICES, certifié OHSAS 18001 (version 2007) depuis 2014, s'efforce de créer les meilleures conditions de travail possibles pour nos salariés et de réduire les accidents sur le lieu de travail. En 2017, MCA INGENIERIE renforce cet engagement et obtient la certification MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité Entreprise), référentiel axé sur la sécurité de nos salariés, en particulier celle de nos consultants intervenant sur les sites de nos clients.

Un groupe de travail composé du service Juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est chargé de mettre en place le dispositif anti-corruption conformément à la loi Sapin II. Ce travail comprend notamment, la finalisation d'une charte éthique qui sera un moyen de communiquer à nos salariés ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes, nos préoccupations et notre volonté de défendre les droits de l'Homme au sein du groupe et dans nos relations commerciales.

### ▪ MESURE DES RESULTATS

- ✓ Evaluations externes en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) :
  - **ACESIA :** MCA INGENIERIE - 2016
  - **ECOVADIS :**
    - AXILEO – 2016 (Silver rating).
    - MCA BENELUX - 2017 (Bronze rating).
- ✓ Aucune amende ou sanction dans le domaine des droits de l'Homme n'a été remontée pour le groupe.

## PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

**Principe 3** : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

**Principe 4** : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

**Principe 5** : l'abolition effective du travail des enfants ; et

**Principe 6** : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### ▪ ACTIONS MISES EN ŒUVRE

#### **Droit du travail – Réglementation :**

MCA SERVICES et les entités implantées en France respectent et appliquent le droit du travail français. Les filiales implantées au sein de l'Union Européenne respectent et appliquent les dispositions législatives européennes ainsi que les réglementations nationales.

#### **Dialogue social :**

Le groupe MCA et ses filiales reconnaissent la liberté d'association et respectent le droit de négociation collective. Ainsi les instances représentatives (CE, CHSCT, Délégués du Personnel en France et instances équivalentes en Europe) existantes se réunissent régulièrement en présence d'un représentant de la direction.

#### **Satisfaction des parties prenantes :**

Le développement des activités du groupe MCA repose sur la confiance de ses clients et de ses consultants. Afin de la gagner et de la faire grandir, nous mettons en œuvre les actions suivantes :

- Nous réalisons un suivi régulier de nos prestations afin d'anticiper et répondre au mieux aux attentes de nos clients.
- Ce suivi régulier nous permet également de connaître la satisfaction de nos consultants en mission et de leur proposer une évolution en adéquation avec leurs attentes.
- Le groupe souhaite offrir les meilleures conditions de travail possibles : notre politique de recrutement privilégie les embauches en Contrat à Durée Indéterminée.
- Nos agences organisent une à deux fois par an des teambuildings avec les consultants.
- MCA finance la participation des salariés à différents événements sportifs tout au long de l'année.

La satisfaction des salariés passe également par le bien-être sur le lieu de travail :

- En 2017, les salariés du siège ont bénéficié de services externalisés tels que le pressing.
- Nos locaux offrent un espace détente / cafétéria. Le café est entièrement pris en charge par l'employeur.
- Des corbeilles de fruits sont disponibles chaque semaine.

#### **Focus sur les initiatives de MCA INGENIERIE :**

MCA Ingénierie renforce ses engagements en matière de santé et Sécurité et de bien-être au travail :

- Renforcement de la formation interne et externe dans les domaines de la Santé et de la Sécurité au travail,
- Mise en place d'une boîte à idées dans l'entreprise,
- Proposition de séances de massage au travail basé sur l'art japonais d'acupression toutes les 6 semaines.
- Pour 2018, de nombreux projets sont planifiés : intervention d'un coach sportif, formation aux gestes des premiers secours tous les 6 mois, atelier de naturopathie...

#### **Focus sur les initiatives d'AXILEO :**

Souhaitant encourager la prise d'initiative de ses salariés et se détacher de l'organisation pyramidale traditionnelle, AXILEO repense son système de gouvernance et se dirige vers **l'holocratie**. La mise en place d'un système holocratique efficace permettra de :

- Bénéficier du savoir de l'ensemble des salariés de l'entreprise : AXILEO souhaite développer la créativité de ses consultants qui pourront proposer des idées innovantes que l'entreprise pourrait, par la suite, incuber ;
- Fonctionner en toute transparence : les rôles de chacun sont redéfinis et rendus publics.
- Accroître la motivation des salariés en les impliquant dans le processus décisionnel : en redistribuant le leadership et l'autorité, l'impact de chacun sur les objectifs est démultiplié et la prise de décision fluidifiée.

Dans cette optique, un workshop a été réalisé avec l'ensemble des salariés en décembre afin de présenter la nouvelle organisation et échanger sur la manière de gérer la transition.

#### **Notre collaboration avec les établissements et services d'aide au travail (ESAT).**

Dans le cadre de ses activités (recyclage, envoi des bulletins de paie...) MCA a recours à de la sous-traitance. Depuis plusieurs années, MCA collabore régulièrement et de manière durable avec l'ESAT Les courlis.

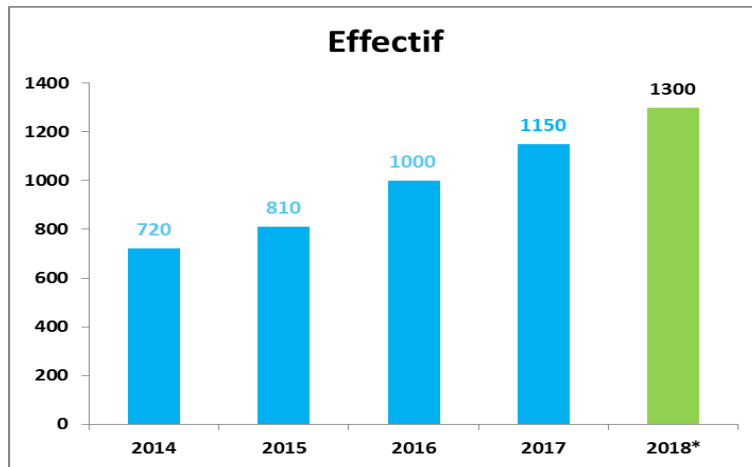
## ▪ MESURE DES RESULTATS

- ✓ Mesure annuelle de la satisfaction de nos clients, de nos consultants et de nos candidats.
- ✓ Organisation régulière de sensibilisations internes sur les thèmes de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement : le stress au travail, la sécurité routière au travail, les premiers secours, l'ergonomie du poste de travail, l'écologie au travail...
- ✓ Achat et mise à disposition d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) au siège de Levallois-Perret.
- ✓ Participation à des courses caritatives (La parisienne, 20 km de Bruxelles en partenariat avec l'ISCHEC...).
- ✓ Participation à la 4<sup>ème</sup> édition du **Grand Prix UNICLEN** : AXILEO remporte le Prix de la Réussite en 2017.
- ✓ Sélection de MCA INGENIERIE par le magazine MANAGEMENT dans la rubrique « **Les entreprises à suivre en 2017-2018** » - Edition Septembre 2017
- ✓ Réalisation d'une enquête de bien-être à l'échelle européenne via choosemycompany.com. Le classement est basé sur la méthode HappyAtWork Index et valorise les entreprises dans lesquelles les salariés sont heureux de travailler. Avec un résultat global de 4.15/5 au niveau du label, les entités suivantes ont obtenu **l'accréditation HappyAtWork 2017** :
  - MCA INGENIERIE (France),
  - MCA ENGINEERING SL (Espagne),
  - MCA ENGINEERING SRL (Italie),
  - MCA SWEDEN (Suède),
  - MCA NEDERLAND (Pays-Bas).

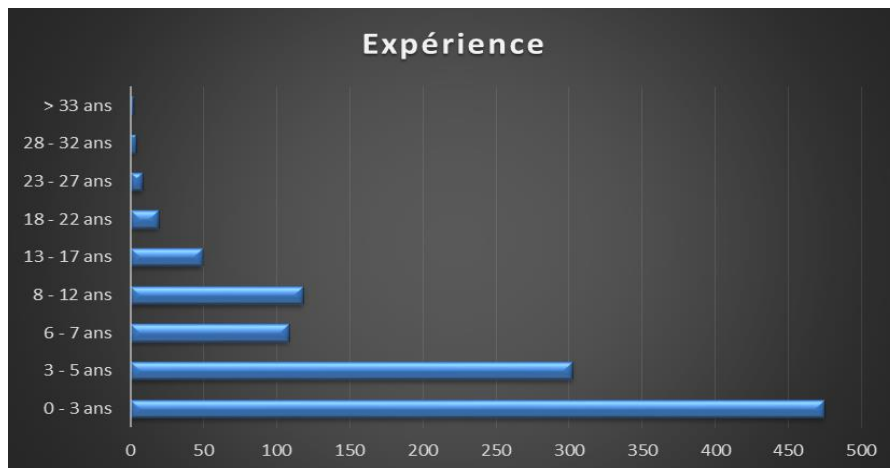


✓ **Quelques indicateurs sociaux du groupe MCA :**

- Evolution de l'effectif du groupe depuis 2014 :



- Ancienneté moyenne de nos consultants en 2017 :



- Salariés titulaires d'un CDI : la politique de recrutement privilégie les embauches en contrat à durée indéterminée. MCA INGENIERIE et MCA BENELUX sont les plus anciennes entités du groupe MCA : à ce jour la filiale Belge comptabilise plus de 80% de CDI en mars 2018 et la filiale Française 98% (bilan 2017).

## PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

**Principe 8 :** à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

**Principe 9 :** à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### ▪ ACTIONS MISES EN ŒUVRE

En 2017, le groupe MCA conforte son engagement environnemental. Ainsi, la Direction s'engage à :

- 1- Préserver les ressources naturelles ;
- 2- Réduire l'impact environnemental du groupe ;
- 3- Sensibiliser l'intégralité des salariés aux bonnes pratiques dans leurs comportements au quotidien par des informations et des actions ciblées ;
- 4- Respecter les exigences environnementales conformément aux réglementations (Code de l'environnement) et autres exigences applicables ;
- 5- Respecter et appliquer les règles de tri des déchets applicables sur les sites de nos clients.

La politique est diffusée à l'ensemble des parties concernées (nos salariés, nos sous-traitants, nos fournisseurs, nos clients...).

L'acquisition d'un « savoir-être » environnemental s'appuie sur les actions suivantes :

#### **Sensibilisations des salariés aux bonnes pratiques :**

- Impression recto/verso noir & blanc par défaut,
- Mise à disposition de bannettes de brouillon,
- Eteindre la lumière lorsque l'on quitte une salle,
- Eteindre les outils informatiques,
- Eviter le gaspillage de l'eau,
- Mise à disposition d'imprimantes collectives et limitation du nombre d'imprimantes individuelles,
- Incitation à privilégier les transports en commun pour se rendre au travail,
- Organisation de sensibilisations et de challenges participatifs mettant en avant le respect de l'environnement.

**La mise en place d'un système de collecte et de tri des déchets de bureau :**

- Depuis Septembre 2016, des conteneurs sécurisés permettant de recueillir les déchets papier de bureau sont présents au siège. Par la suite, ces déchets sont collectés, détruits sur place puis recyclés par un prestataire spécialisé dans le domaine. Ainsi la confidentialité de nos données est respectée et nos déchets papier sont valorisés.
- Nous collectons et recyclons les toners usagés,
- Lorsque notre matériel informatique est obsolète ou détérioré, nous faisons appel à un prestataire extérieur spécialisé dans le recyclage des D3E.

**Politique achats :**

Conformément à sa politique environnementale, le groupe MCA s'engage à diminuer son empreinte carbone et gère son parc automobile en conséquence. Ainsi pour tout nouvel achat ou renouvellement d'un véhicule de la flotte, chaque entité s'engage à privilégier :

- Les véhicules de classe énergétique A (émissions CO2 inférieures à 100g/km),
- Les véhicules avec une faible consommation de carburant.

**▪ MESURE DES RESULTATS**

Au cours de l'année 2017, MCA a observé les résultats suivants :

**✓ Réduction de la production de déchets plastiques :**

Suppression des achats de gobelets en plastique et mise à disposition de tasses MCA.

**✓ Réduction des émissions CO2 :**

Renouvellement partiel du parc automobile de MCA Ingénierie au cours de l'année 2017 : des véhicules diesel polluants ont été remplacés par des véhicules à essence.

**✓ Sponsoring :**

En 2017, MCA a soutenu financièrement le projet **The Australian Dream**, initié par l'une de nos salariés. Son rêve : être bénévole dans des associations en faveur de la faune et la flore (<https://www.facebook.com/Kangoople/>).

**✓ Journée Mondiale de l'Environnement :**

En juin 2017, MCA s'est associé à l'ONU Environnement et a promu le concours photo mondial **#PourLaNature** auprès de ses salariés. Par la suite, l'élection de la meilleure photo a été organisée en interne.

Le groupe MCA n'a reçu aucune amende ou sanction pour le non-respect des lois et des réglementations dans les domaines de l'environnement.

## PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### ▪ ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les équipes commerciales de MCA ne sont pas confrontées à la corruption. Néanmoins, au cours des formations internes, nos équipes sont sensibilisées à un code éthique à appliquer dans les rapports liés aux affaires :

- Demande de devis auprès de fournisseurs différents afin d'éviter tout favoritisme,
- Interdiction de pratiquer de la sous-traitance masquée,
- Application du principe de transparence avec nos clients et nos fournisseurs,
- Interdiction d'enfreindre ou contourner la loi,
- Devoir d'alerte en cas de tentative de corruption.

Ces règles sont diffusées à l'ensemble des entités lors des formations communes organisées par le groupe.

Par ailleurs, un groupe de travail composé du service Juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est chargé de mettre en place le dispositif anti-corruption conformément à la loi Sapin II. Ce travail comprend notamment, la mise en place d'un dispositif d'alerte interne, la formalisation du code de conduite et la formation du personnel exposé au risque de corruption. Le code de conduite respectera les valeurs de MCA, la loi et les réglementations ainsi que nos engagements envers le Global Compact des Nations Unies.

### ▪ MESURE DES RESULTATS

MCA SERVICES, y compris chacune de ses filiales, n'a pas reçu d'amende ou de sanction dans le domaine de la corruption.